

Règlement

Les Trophées Éco-Innovez en Bourgogne-Franche-Comté ont pour objectif de mettre en lumière des entreprises de la région Bourgogne-Franche-Comté qui conduisent une démarche d'éco-conception (produit, service ou procédé permettant de réduire les impacts sur l'environnement) et/ou qui développent une trajectoire vers un modèle économique plus vertueux et plus responsable.

Ils sont organisés par l'Agence Économique Régionale Bourgogne-Franche-Comté avec le soutien du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et de l'ADEME.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur

<https://transitionecologique.aer-bfc.com> dans la rubrique Trophées

1. Les Trophées 2024

Les trophées Éco-innovez en Bourgogne-Franche-Comté permettent aux candidats de présenter leur démarche de transition écologique dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- **Produit éco-conçu ;**
Produit pour lequel des critères environnementaux ont été intégrés (et dans l'idéal comptabilisés) dès la phase de conception et sur l'ensemble de son cycle de vie.
- **Service éco-conçu ;**
Service pour lequel des critères environnementaux ont été intégrés (et dans l'idéal comptabilisés) dès la phase de conception et sur l'ensemble de sa chaîne de valeurs. *NB : il ne s'agit pas nécessairement d'un service lié à l'environnement. Par exemple, il peut s'agir d'un service numérique, ou d'un service de maintenance éco-conçu.*
- **Technologie éco-conçu ;**
Technologie ayant mis au point un procédé / une solution destinée à réduire ou limiter un impact environnemental (au minimum une installation pilote).
- **Modèle économique durable et responsable ;**
Modèle permettant de créer de la valeur non plus sur la multiplication des ventes, mais sur la vente d'une performance d'usage. Cette approche servicielle répond aux enjeux du développement durable dans une visée environnementale voire sociale.

Le jury sélectionnera les lauréats :

- Présentant un produit/service ou procédé pour lequel des critères environnementaux ont été intégrés dès la phase de conception et ce sur l'ensemble de son cycle de vie
- Et/ou se lançant dans une trajectoire vers un modèle économique vertueux et responsable, plus

coopératif, tourné davantage vers une offre de services basée sur la performance d'usage et non sur les volumes.

Les lauréats bénéficieront :

Éco-conception	Modèle de développement vertueux et responsable
<i>Adhésion pôle éco-conception</i>	<i>Mise en relation privilégiée avec l'écosystème régional (ACTES, ...)</i>
<i>Un badge d'entrée pour le salon « Prourable » 2024 à Paris</i>	<i>Une place pour les universités de l'EFC 2024 à Orléans</i>
<i>Trophée remis devant la presse lors de la cérémonie au cours de Créer Demain le 28/11/2024 à Dijon</i>	
<i>Communication promotionnelle (Site internet, publications LinkedIn...)</i>	
<i>Au choix :</i> <ol style="list-style-type: none"> <i>Vidéo promotionnelle personnalisée.</i> <i>Vidéo promotionnelle plus courte, avec en complément un accompagnement / formation pour apprendre à communiquer efficacement sur les réseaux sociaux.</i> 	

Tous les candidats bénéficieront :

D'un échange avec un accompagnateur de l'AER BFC sur ses projets et stratégies de développement.

D'un atelier commun entre candidats (sur la base du volontariat) organisé par AER BFC et ACTES sur les modèles de développement vertueux et responsables.

Un évènement
Organisé par



Financé par



En partenariat avec



2. Conditions de participation

- Les structures candidates sont situées en région Bourgogne-Franche-Comté et à jour de leurs obligations fiscales, sociales, environnementales et de l'ensemble des réglementations qui leur sont applicables.
- Les projets portés par des entreprises en cours de création sont éligibles. La création de l'entreprise devra être effective avant la remise des prix (novembre 2024).
- Les candidatures sont aussi ouvertes à des entreprises ayant un projet éco-conçu collaboratif (fournir un seul dossier contenant les coordonnées de tous les partenaires, en identifiant un contact privilégié).
- Les candidats ont développé une solution (produit ou service ou procédé) et/ou un modèle économique présentant une efficacité environnementale accrue, préventive ou curative.
- Le produit, le service ou le procédé doit avoir une date de mise sur le marché effective ou prévue durant l'année.

3. Critères d'évaluation

- La motivation de l'entreprise à se lancer dans une démarche d'éco-conception et/ou à changer de trajectoire vers un modèle de développement plus durable et responsable ;
- Les principales améliorations environnementales apportées et les autres améliorations induites (fonction, usages, design, organisation interne, relations clients et fournisseurs...);
- L'approche environnementale globale de l'entreprise ;
- Les opportunités créées par la démarche présentée pour améliorer la compétitivité de l'entreprise ;
- La méthodologie utilisée pour quantifier les impacts environnementaux ;
- Le soin et la clarté apportés au dossier de candidature.

4. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature sont téléchargeables en ligne sur le site <https://transitionecologique.aer-bfc.com/> dans la rubrique Trophées.

Les candidats devront transmettre un exemplaire électronique du formulaire par mail, dûment rempli et signé, à l'adresse suivante : ecoconception@aer-bfc.com

Date limite de dépôt des candidatures : **Vendredi 31 mai 2024, minuit**

5. Contact

DOLIDZE Bénédicte / ecoconception@aer-bfc.com / 06 60 34 74 72

6. Calendrier

- 31 mai 2024 : date limite de dépôt des candidatures
- Juin 2024 : sélection des lauréats par le jury
- Juin-Juillet-Août 2024 : tournage / montage des films avec les lauréats
- 28 novembre 2024 : remise des Trophées lors de l'évènement « Créer Demain » à Dijon (21)

7. Responsabilité

En participant aux « Trophées Eco-innovez en Bourgogne-Franche-Comté 2024 », le responsable de la candidature convient que les décisions du jury sont finales et sans appel.

Le candidat atteste avoir obtenu toutes les autorisations ou dispenses concernant les constituants et les sujets du projet inscrit aux « Trophées Eco-innovez en Bourgogne-Franche-Comté 2024 ».

Les participants autorisent les organisateurs à communiquer sur le nom des entreprises candidates aux « Trophées Éco-innovez en Bourgogne-Franche-Comté 2024 ». Ils autorisent les organisateurs à utiliser le descriptif du produit, du service, de la technologie ou du modèle économique contenu dans le dossier de candidature pour toute publication liée aux résultats des Trophées. Ils pourront être utilisés comme outil promotionnel des Trophées ou encore pour un reportage journalistique dans toute publication, dans la limite du respect du secret industriel.

Les lauréats des Trophées s'engagent à ne pas communiquer sur les trophées avant la remise de prix officielle.

Un évènement
Organisé par



Financé par



En partenariat avec

